Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260305-26_10-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Le cinq mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix-sept février deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
17 février 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 0

Votants : 12

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Roger SOURDAINE
Robert EVEILLARD
Marianne LAYEC
Mickaël LORAND
Elodie BRIAND
Véronique LETARD
Jean-Claude BOUCHET
Laëtitia VAIDIE
Catherine BURLOT
Christophe DUVAL
Aurélie BAUBRY-LOUVEL

Excusé(e)(s)
Caroline BEDEL
Stéfan MAIDANATZ

Absent(e)(s)
Mireille MOINERIE

Secrétaire séance
Catherine BURLOT

THÈME : MARCHÉ **N°26.10**
Objet : Attribution marché « Étude bourg »

***Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;*
***Vu** le code de la commande publique ;*
***Vu** la délibération 25.48 en date du 25 septembre 2025 ;*

Monsieur le Maire expose :

Suite au lancement du marché public pour « l'Étude de développement et d'aménagement du bourg de Saint-Onen-la-Chapelle » 12 candidatures ont été reçues le 5 décembre 2025.

Suite au premier rapport pour l'analyse des 12 offres, 3 candidats ont été retenus et auditionnés le 19 janvier par la Commission d'Appels d'Offres.

Au vu du deuxième rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appels d'Offres propose d'attribuer le marché au cabinet LIAP en tant que mandataire du groupement constitué avec le co-traitant SEMBREIZH pour un montant de prestation de 29 345€ HT soit 35 214€ TTC.
L'étude ne sera engagée qu'en avril 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché « Étude bourg » au cabinet LIAP pour un montant de 29 345€ HT ;
- De solliciter une subvention du Département au titre d' « Ambitions communes » à hauteur de 50% du montant total HT de l'étude, soit 14 672.50€ ;
- D'autoriser le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents nécessaires à son exécution après les élections municipales de 2026 ;

Le Maire,
Jean-François BOHANNE